

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège André-Grasset

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège André-Grasset a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹ et transmis le 21 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 12 et 13 septembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme de *Sciences humaines*, des professeurs et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études 5 Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Lyne Boileau, coordonnatrice de l'enseignement au Collège de l'Assomption et de M^{me} Huguette Quintal, professeure de psychologie au Collège Édouard-Montpetit. M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, présidait le comité et M. Paul Valois, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Fondé à Montréal en 1927 par les prêtres de Saint-Sulpice, le Collège André-Grasset est un collège privé dont la mission première est la préparation aux études universitaires, de sorte qu'il offre surtout des programmes préuniversitaires. Ce sont les programmes conduisant aux diplômes d'études collégiales (DEC) en Sciences humaines, en Sciences de la nature, en Arts, en Lettres, ainsi qu'au DEC enrichi en Sciences de la nature et au DEC intégré en Sciences, Lettres et Arts. Le Collège offre également trois programmes conduisant à un DEC technique. Il reçoit, annuellement, environ 1000 étudiants à l'enseignement régulier et 300 à l'enseignement aux adultes.

De tradition sulpicienne, le Collège privilégie et transmet les valeurs de l'humanisme chrétien dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de coopération. L'étudiant y est considéré comme un être autonome et responsable. Une liberté de choix lui est accordée dans l'élaboration de son curriculum et une personnalisation du profil de formation est privilégiée quand les bases obligatoires du programme sont assurées. Selon le rapport d'autoévaluation, c'est dans le cadre de sa mission et de son projet éducatif que s'ancre le programme de *Sciences humaines*, qui prépare aux études universitaires en intégrant les éléments de formation fondamentale retenus par le Collège : acquisition de méthodes de travail intellectuel, intégration progressive des connaissances, maîtrise de la langue et des langages fondamentaux, développement de l'autonomie et de la conscience sociale.

Durant la période couverte par l'autoévaluation, le nombre de nouveaux inscrits au programme de *Sciences humaines* est demeuré relativement stable avec une moyenne légèrement supérieure à 200 étudiants par année. Le nombre d'étudiants inscrits dans ce programme représente plus de 45 % de l'effectif global du Collège. Une bonne proportion des étudiants de Sciences humaines a d'abord complété une première session en Sciences de la nature. Le programme de *Sciences humaines* est également offert à un petit nombre d'adultes. Les exigences sont les mêmes que pour les étudiants du programme régulier.

Les professeurs qui donnent les cours de la formation spécifique du programme sont regroupés dans les départements de Sciences humaines et de Mathématiques; en 1994-1995, ils étaient 25⁴. Les disciplines de la formation spécifique en Sciences humaines enseignées au Collège André-Grasset sont la géographie, l'histoire, la psychologie, les sciences de la religion, l'économie, la science politique, la sociologie, l'administration et les mathématiques. Trois profils de formation sont offerts

4. En plus, 12 professeurs donnaient ces cours à l'éducation des adultes.

aux étudiants : Sciences humaines sans mathématiques, Sciences humaines avec mathématiques et Sciences de l'administration. Les cours déterminés pour chacune des disciplines et chacun des profils sont restés essentiellement les mêmes jusqu'en 1995. Le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* (DIASH) n'a été offert formellement qu'en janvier 1996.

Au cours de l'année 1994-1995, le Collège a mis sur pied un comité du programme de *Sciences humaines* composé de trois professeurs des cours de formation spécifique (dont le coordonnateur du programme), d'un professeur d'anglais, d'un professeur de français, d'un professeur de philosophie, d'un aide pédagogique et de deux étudiants. Alors que le coordonnateur du programme de *Sciences humaines* est nommé par la Direction du Collège, le coordonnateur du Département de Sciences humaines est choisi par ses collègues professeurs du Département. Actuellement, la même personne cumule les deux fonctions. Depuis sa création, le comité de programme a travaillé sur les objectifs du programme, sur le profil du diplômé, sur l'activité d'intégration et sur l'épreuve synthèse de programme. Les travaux réalisés sur les objectifs et sur le profil du diplômé sont particulièrement originaux, selon la Commission.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Au Collège André-Grasset, l'évaluation du programme de *Sciences humaines* a relevé d'un comité d'évaluation composé de trois personnes : le directeur des études, une adjointe au directeur des études et le coordonnateur du programme de *Sciences humaines*. Considérant que l'évaluation du programme et les décisions qui pouvaient en découler relevaient des autorités du Collège, les professeurs ont préféré ne pas avoir de représentants au Comité d'évaluation. Comme l'indique le rapport d'autoévaluation, les professeurs participèrent par ailleurs à certains des travaux d'évaluation et à la révision de textes du rapport d'autoévaluation en tant que répondants responsables de leur enseignement et de leur engagement dans le programme de *Sciences humaines*.

Outre le Département de Sciences humaines, le Département de Mathématiques et le comité du programme de *Sciences humaines* collaborèrent à l'autoévaluation, ce dernier comité regroupant des représentants de disciplines associées au programme de *Sciences humaines*.

Le Comité d'évaluation du programme réalisa deux consultations. La première a été faite auprès des 700 étudiants de Sciences humaines des trois cohortes touchées par l'évaluation. Deux cent vingt-cinq questionnaires remplis ont été reçus, soit un taux de réponse d'environ 34 %. Parmi les 225 répondants, une quarantaine étaient encore inscrits dans le programme. La deuxième consultation rejoignit tous les professeurs de Sciences humaines depuis 1991.

La Commission note la qualité du rapport d'autoévaluation produit par le Collège André-Grasset. Ce rapport met en évidence autant les points forts que les faiblesses de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des invitations ou des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Sur la base des analyses du rapport d'autoévaluation et des constatations effectuées lors de la visite, la Commission observe que l'ensemble des objectifs et des contenus des activités d'apprentissage traduisent adéquatement la grande majorité des objectifs du programme et permettent de les atteindre. Cependant, comme le Collège en fait d'ailleurs état dans son rapport d'autoévaluation, l'objectif 3.3 du programme, qui a trait à la compréhension, en langue seconde, de l'essentiel des textes portant sur les Sciences humaines, est à toute fin pratique ignoré. La Commission invite le Collège à prendre les mesures nécessaires pour que l'objectif 3.3 du programme soit poursuivi systématiquement.

Dès l'implantation du nouveau programme de *Sciences humaines*, le Collège a placé en première année et imposé aux étudiants les cours du tronc commun, incluant le sixième cours au choix, mais à l'exception du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) qui est dispensé en troisième session dans le cadre des deux profils avec ou sans les mathématiques. De plus, le Collège a conçu le cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, dispensé en première ou en deuxième session selon le profil, comme préalable absolu au cours IPMSH, offert en troisième session, et ce dernier comme préalable absolu au cours DIASH, offert en quatrième session. L'acquisition et l'intégration progressive des éléments de méthodologie du programme devraient donc être assurées. Ensuite, afin de poursuivre sa formation en deuxième année dans une discipline, l'étudiant doit avoir réussi au préalable le cours correspondant du tronc commun.

En imposant les cours du tronc commun en première année, le Collège voulait poser les assises fondamentales du programme, favoriser un premier contact avec les Sciences humaines et favoriser une formation de base, l'établissement de liens entre les cours et une approche interdisciplinaire. Une fois les bases du programme assurées et compte tenu d'un effectif caractérisé par une autonomie très relative, venant en majorité du secondaire privé, le Collège laisse plus de place lors de la deuxième année au libre choix des étudiants. Ainsi, en troisième session, un seul cours est imposé par la grille. Les cours de la troisième session possèdent un degré de difficulté et d'exigence plus élevé que ceux dispensés en première année. En quatrième session, le niveau d'exigence des cours est encore accru alors que le niveau d'encadrement des étudiants diminue pour favoriser le développement de leur autonomie.

Un tel agencement de l'ensemble des cours de formation spécifique de la première à la quatrième session en une gradation du degré de difficulté, d'exigences, d'approfondissement et d'encadrement des étudiants est clairement perçu par ces derniers comme la visite a permis de le constater. Cependant, les échanges avec les différents interlocuteurs lors de la visite ont mis en lumière quelques problèmes relatifs à la gradation et à l'articulation de certaines activités d'apprentissage. D'abord, des étudiants peuvent prendre en deuxième année un cours sans avoir suivi le cours correspondant en première session. Au dire de la Direction et des professeurs, un tel accroc au principe de la gradation ne toucherait qu'un très petit nombre d'étudiants et constituerait une situation qui ne poserait pas de problème d'adaptation ni pour les étudiants ni pour les professeurs. La Commission, pour sa part, est d'avis que la gradation pourrait être améliorée si tous les étudiants qui suivent un cours de deuxième année avaient les préalables de première année. Elle invite donc le Collège à prendre les mesures pertinentes à une telle amélioration.

Ensuite, l'intégration des deux cours de méthodologie et du cours DIASH n'est pas encore tout à fait réalisée dans les faits. Tout en reconnaissant l'utilité du cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, les étudiants consultés par le comité d'autoévaluation et ceux rencontrés par le comité visiteur de la Commission perçoivent moins celle du cours IPMSH qu'ils ne trouvent d'ailleurs pas intéressant. Le cours DIASH leur apparaît une répétition du cours d'IPMSH. De plus, l'analyse de la description de cette démarche dans le rapport d'autoévaluation et les échanges lors de la visite révèlent que cette activité telle que conçue et mise en oeuvre actuellement ne vise pas l'intégration des acquis dans une perspective interdisciplinaire, mais davantage la formation d'un «super spécialiste» d'une discipline. Pour les étudiants rencontrés, la perspective d'intégration de l'ensemble des acquis en Sciences humaines est absente de ce cours.

Devant une telle situation qui s'explique en partie par l'absence de travail collectif entre les professeurs du Département de Sciences humaines, absence qui fera plus loin l'objet d'une recommandation sous la rubrique de la gestion du programme, la Commission *suggère* au Collège d'analyser la situation en tenant compte notamment des qualifications des professeurs dispensant les cours de méthodologie et celui de DIASH, de mieux articuler ces cours entre eux et de les intégrer davantage aux autres activités d'apprentissage du programme. Par exemple, le Collège pourrait considérer l'idée de confier un même cours à une équipe de deux ou de trois professeurs issus de disciplines différentes et formés à des méthodes particulières de recherche.

Le Collège présente dans son rapport d'autoévaluation les trois profils de formation qu'il a retenus comme des moyens pour favoriser l'articulation de la mise en oeuvre du programme. L'analyse de

ces profils et les échanges avec différents interlocuteurs durant la visite révèlent que les trois profils diffèrent très peu l'un de l'autre et confirment leur caractère quelque peu artificiel. Pour la Commission, ils sont essentiellement identiques, la différence étant la présence ou non des mathématiques. Il faut ajouter à ce constat que le cours *Initiation au marketing*, caractère distinctif du profil Sciences de l'administration, peut être choisi par les étudiants des deux autres profils. Pour assurer une plus grande cohérence au programme mis en oeuvre et une plus grande concordance entre les éléments de formation, le Collège pourrait considérer le recours à un ou plusieurs thèmes intégrateurs. La Commission *suggère* donc au Collège d'explorer les avantages de mieux différencier les profils en les articulant autour de fils conducteurs distincts. D'ailleurs, le Collège ne rejette pas dans son rapport d'autoévaluation la nécessité de devoir réviser les profils de formation pour assurer l'unité de la formation et la cohésion du programme.

Concernant la charge de travail des étudiants, la visite a confirmé qu'elle est bien adaptée. Les étudiants rencontrés, tout comme ceux qui ont participé au sondage, sont satisfaits de la charge de travail.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Comme il ressort du rapport d'autoévaluation et des échanges avec les étudiants, les méthodes pédagogiques apparaissent suffisamment variées et les professeurs s'efforcent de les adapter aux besoins et caractéristiques des étudiants. Le cours magistral avec ses nombreuses variations et applications, ainsi que la lecture de manuels, de textes et d'articles sont les méthodes les plus fréquemment utilisées pour la transmission des connaissances. Des ateliers, des exercices, du travail d'équipes, du tutorat, des documents audio-visuels viennent compléter l'information transmise et favoriser le transfert des connaissances. Les travaux et les exercices importants, auxquels peuvent s'ajouter les examens et leur préparation, aident à l'acquisition, à l'application et à l'intégration progressive des connaissances et des habiletés visées par le programme. Par ailleurs, la visite a révélé qu'il n'y avait pas beaucoup d'échanges sur les méthodes pédagogiques entre les professeurs du Département de Sciences humaines et que les échanges étaient informels et effectués à peu près

uniquement à l'intérieur d'une discipline. Selon les étudiants rencontrés, cela se traduit par un cloisonnement trop étanche entre les cours de disciplines différentes.

La Commission a remarqué que, en dehors des cours de méthodologie, l'informatique était peu présente. Étant donné la qualité des équipements informatiques du Collège, une telle situation peut surprendre. La Commission invite donc le Collège à mieux tirer parti de ce matériel dans le cadre des activités d'apprentissage du programme de *Sciences humaines*, notamment en utilisant davantage son accès au réseau Internet et les bases de données disponibles sur CD-ROM (statistiques, références documentaire, etc.).

Compte tenu du nombre d'étudiants inscrits au Collège André-Grasset, les mesures de soutien apparaissent suffisantes et, aux dires des étudiants rencontrés lors de la visite, nettement améliorées au cours de la présente année académique. Les mesures retenues par le Collège sont le dépistage systématique des étudiants fragiles à la rentrée scolaire de l'automne, les rencontres d'étudiants qui ont des difficultés dans leurs études avec les aides pédagogiques individuels, le dépistage des étudiants en difficulté à la mi-session, les ateliers d'aide à l'apprentissage, le soutien auprès des étudiants faisant partie d'une équipe sportive intercollégiale et la session d'accueil et d'intégration. De plus, afin de soutenir l'étudiant dans son cheminement et lui permettre de progresser dans la réalisation de son projet de formation, les professeurs pratiquent ce qu'ils ont nommé la «pédagogie de l'accompagnement». Une telle pédagogie se veut une approche attentive à chacun des étudiants et se manifeste par la disponibilité de chacun des professeurs. D'ailleurs, les étudiants rencontrés ont confirmé la très grande disponibilité du corps enseignant.

Implantée à la session d'automne 1993, la session d'accueil et d'intégration a reçu, depuis, 26 étudiants. Elle vise à faciliter le passage du secondaire au collégial ou à mieux préciser l'orientation de l'étudiant. Elle est imposée en raison de la faiblesse du dossier scolaire. Un étudiant incertain de son orientation peut demander de s'y inscrire. Tout en commençant son programme régulier, l'étudiant reçoit la formation préalable à certains cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Dans l'ensemble, les professeurs de la formation spécifique du programme de *Sciences humaines* apparaissent qualifiés et compétents sur le plan des disciplines enseignées.

La répartition des cours entre les professeurs s'effectue en fonction de l'ancienneté. Il n'en est pas ainsi, toutefois, pour les cours IPMSH et DIASH : le Collège les attribue de façon à compléter la tâche des professeurs permanents. La Commission *suggère* que le Collège, avant d'attribuer ces cours de méthodologie, s'assure que les professeurs concernés éprouvent de l'intérêt pour ce genre d'enseignement et possèdent les compétences requises. À la suite d'une demande de soumission ouverte dans le Collège, les cours de méthodes quantitatives ont été attribués aux professeurs de mathématiques. La prestation de ces cours est assurée par une équipe de quatre professeurs de mathématiques désignés par le Service des études.

Les nouveaux professeurs sont évalués sur une base régulière. Quant aux professeurs permanents, plusieurs prennent sur eux de faire évaluer leur enseignement par leurs étudiants. La Direction du Collège désire généraliser et systématiser l'évaluation des ressources humaines en l'étendant aux professeurs permanents et au personnel non enseignant; elle prévoit élaborer une politique cadre d'évaluation du personnel. En matière de perfectionnement, les professeurs sont actifs en dépit de la faiblesse des ressources financières disponibles. Le Collège a l'intention de dynamiser ces pratiques en les formalisant. La Commission appuie les projets du Collège et l'invite à se doter d'une politique de gestion des ressources humaines intégrant des mesures concernant l'évaluation, le perfectionnement et la valorisation des professeurs.

En ce qui a trait aux ressources matérielles, il importe de souligner la qualité des équipements informatiques dont dispose le Collège, incluant l'accès au réseau Internet et la disposition des bureaux des professeurs à proximité des classes, favorisant les contacts avec les étudiants de Sciences humaines. Ces derniers disposent de locaux ou laboratoires pour la réalisation de travaux personnels et d'équipe. La visite a permis de constater que le Collège met à la disposition des étudiants de Sciences humaines un milieu vivant et chaleureux.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission a analysé de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les cours d'IPMSH et d'*Économie globale*. Dans les deux cas, deux plans de cours et le matériel d'évaluation correspondant ont pu être examinés. Les plans préparés pour le cours d'IPMSH énoncent des objectifs généraux qui reprennent les buts ministériels et leur apportent plusieurs ajouts, généralement pertinents. L'objectif ministériel n° 2 est toutefois omis et la formulation utilisée pour certains autres objectifs gagnerait à être plus claire. Globalement, ces plans de cours constituent d'excellents instruments pour guider les étudiants dans leur apprentissage; la qualité du document qui encadre la démarche de recherche est digne de mention. Les instruments d'évaluation sont complets et diversifiés; les standards retenus sont satisfaisants. Dans le cas du cours d'*Économie globale*, la Commission note avec intérêt que l'un des deux jeux de documents transmis consistait, en fait, en du matériel commun – plan de cours et évaluations – à deux professeurs. Les objectifs retenus dans les plans de cours reprennent ceux du Ministère. Le Collège André-Grasset est l'un des rares établissements qui enseigne et évalue, dans le cadre du cours d'*Économie*, les connaissances reliées à la présentation des «principaux auteurs». Les évaluations sont variées et les standards retenus sont d'un niveau adéquat. Toutefois, les objectifs prévus ne semblent pas avoir été tous évalués dans le cadre du cours donné à la session d'hiver 1995.

Au Collège André-Grasset, chaque plan de cours est remis par un professeur à un autre, de la même discipline ou du même programme, qui est désigné pour assurer la révision du plan de cours. Après la vérification de la conformité avec les exigences ministérielles, de l'adéquation avec les exigences départementales et des liens avec les politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes, le plan de cours est remis au Service des études pour une révision globale et l'approbation du plan de cours. Compte tenu du peu de travail collectif au sein du Département de Sciences humaines, situation qui est reprise plus loin, et compte tenu du fait que chaque professeur n'est pas individuellement le seul porteur dans son cours des objectifs du programme, la Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures pour que les plans de cours et les instruments d'évaluation des apprentissages associés à la formation spécifique soient examinés et discutés à l'intérieur du Département de Sciences humaines. Cet examen devrait être réalisé dans la perspective d'une approche programme et d'une vision commune du programme de *Sciences humaines*.

En ce qui a trait aux taux de réussite, de façon générale, ils sont comparables à ceux du réseau. Cependant, comme le rapport d'autoévaluation en fait état, les taux de réussite ont diminué dans tous les cours du tronc commun à la session d'hiver 1995, aussi bien par rapport à la session d'hiver précédente que par rapport à la session d'automne 1994. Selon que l'on prenne comme base de comparaison la session d'hiver 1994 ou celle d'automne 1994, les diminutions les plus importantes ont été enregistrées, respectivement, dans le cours IPMSH d'une part, et dans les cours *Économie globale* et *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*, d'autre part. Comme la visite n'a pas permis d'expliquer ces variations, la Commission invite le Collège à les examiner pour en dégager les facteurs explicatifs et les conséquences pour l'application du principe de la gradation des difficultés, des exigences et des mesures d'encadrement. Par ailleurs, le cours *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*, explique le rapport du Collège, «est mieux réussi aux sessions d'automne qu'aux sessions d'hiver, c'est-à-dire qu'il est mieux réussi par les étudiants des profils Sciences humaines avec mathématiques et Sciences de l'administration que par les étudiants du profil Sciences humaines sans mathématiques». La Commission invite donc le Collège à donner suite aux actions qu'il a lui-même envisagées pour ce cours : analyser la situation de près et prendre les mesures correctives nécessaires, sur le plan des méthodes pédagogiques notamment.

Pour la période prescrite de deux ans, les taux de diplomation sont plus élevés que les moyennes observées pour l'ensemble des collèges privés : 41 % (38 % pour l'ensemble du privé), 36 % (33 %) et 35 % (ND) pour, respectivement, les cohortes de 1991, 1992 et 1993. Mais, alors que les taux de persévérance dans le programme de la première à la troisième sessions augmentent de façon très significative de la cohorte de 1991 à celle de 1993, passant de 77 % à 94 %, les taux de diplomation pour la période prescrite diminuent régulièrement et notablement de 1991 à 1993, ainsi que le montrent les chiffres donnés plus haut. Le Collège s'inquiète d'une telle situation et la Commission l'invite à donner suite à son intention de réaliser «un suivi systématique des cohortes étudiantes».

La Commission a déjà signalé que le cours DIASH, dispensé pour la première fois à la session d'hiver 1996, est considéré par les étudiants comme un deuxième cours d'*Initiation pratique à la méthodologie en Sciences humaines* caractérisé par une intégration plutôt disciplinaire qu'interdisciplinaire des acquis. Par ailleurs, comme le Collège dispose d'un profil du diplômé très intéressant, la Commission l'invite à explorer les avantages de fonder la démarche d'intégration sur un tel profil.

Les étudiants en Sciences humaines du Collège André-Grasset ont obtenu un taux de réussite de 59,4 % au test ministériel de français de 1994, soit moins que le taux moyen calculé pour les étudiants en Sciences humaines du réseau collégial privé : 63 %. Le Collège prend la situation au sérieux : il envisage, dans son rapport, d'effectuer «le suivi et l'analyse des informations sur la réussite des finissants en Sciences humaines au test de français et maintenant à l'épreuve uniforme de français». La Commission *suggère* au Collège de procéder à ce suivi et à cette analyse, d'en utiliser les résultats pour cerner les points faibles et de prendre les moyens appropriés pour apporter les améliorations nécessaires.

Le sondage réalisé auprès des diplômés révèle qu'ils sont satisfaits, globalement, de la formation reçue en Sciences humaines au Collège André-Grasset.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Au cours de l'année scolaire 1994-1995, la Direction du Collège a été dans l'obligation de mettre en tutelle pour une durée de trois mois le Département de Sciences humaines en raison de difficultés organisationnelles. De par la culture particulière du Collège issue de la tradition des prêtres de Saint-Sulpice, les professeurs de Sciences humaines du Collège André-Grasset n'ont pas été enclins à assumer collectivement la responsabilité de la mise en oeuvre du programme qui appartenait et semble toujours appartenir aux «autorités» du Collège comme la visite l'a clairement mis en évidence. De plus, des tensions persistent entre les disciplines des Sciences humaines, dont certaines sont perçues comme étant plus importantes que d'autres, et les professeurs qui en sont les porteurs. Pour la Commission, il est clair que les professeurs n'ont pas encore appris à travailler ensemble à la mise en oeuvre du programme et à la formation des étudiants. Certaines des suggestions et invitations que la Commission a formulées plus haut peuvent être associées à cet individualisme des professeurs. Selon la Commission, il est impérieux qu'ils puissent prendre en main la formation spécifique du programme de *Sciences humaines* et y réaffirmer leur place et leur responsabilité collective, d'autant plus que le Collège reconnaît dans son rapport d'autoévaluation qu'une réelle approche programme, considérant le programme comme un ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation, n'est pas acquise.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège de mettre en place les moyens nécessaires pour amener les professeurs à travailler ensemble et à assumer collectivement leurs responsabilités dans le programme.

Afin de faciliter une telle responsabilisation collective des professeurs du Département de Sciences humaines, la Direction du Collège et l'équipe professorale devront éliminer l'ambiguïté qui entoure les fonctions de coordonnateur du Département de Sciences humaines et de coordonnateur du programme de *Sciences humaines*. Ces fonctions font de la personne qui assume ce double rôle tantôt un intermédiaire entre la Direction et les professeurs, tantôt un animateur de l'équipe de professeurs du Département de Sciences humaines, tantôt l'animateur de l'implantation de l'approche programme au sein du Comité du programme de *Sciences humaines*. La Commission invite le Collège à favoriser la fonction d'animation. Par ailleurs, le Collège reconnaît dans son rapport d'autoévaluation la nécessité de préciser le rôle et la place du Département par rapport à la nouvelle structure du comité du programme de *Sciences humaines*.

Le travail collectif des professeurs pourrait prendre appui sur la remarquable réflexion qu'ils ont déjà réalisée sur les objectifs du programme et qui aurait pu être prise en compte comme point de départ de l'autoévaluation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Collège André-Grasset est un programme de qualité. De nombreux points forts sont à porter au crédit de ce programme. La réflexion réalisée par le Collège sur les objectifs du programme et le profil de ses diplômés est vraiment digne de mention. Le programme est très bien intégré à la mission particulière du Collège et au projet pédagogique qu'il poursuit. Le programme se signale également par les qualifications des professeurs et leur grande disponibilité, ainsi que par les nombreuses mesures de soutien et de conseil proposées aux étudiants. Enfin, l'équipement et les locaux mis à la disposition des professeurs et des étudiants les placent dans d'excellentes conditions de travail.

La Commission, cependant, a observé que les professeurs de Sciences humaines n'ont pas encore réussi à travailler collectivement à l'implantation du programme de *Sciences humaines*. Devant cette situation, elle a recommandé au Collège :

- *de mettre en place les moyens nécessaires pour amener les professeurs à travailler ensemble et à assumer leurs responsabilités dans le programme.*

De plus, afin de contribuer à la mise en oeuvre du programme, la Commission a formulé des suggestions concernant la conception des cours de méthodologie et du cours DIASH, leur articulation réciproque et leur intégration au reste du programme; concernant une meilleure différenciation des profils par leur articulation autour de fils conducteurs distincts; concernant l'attribution des cours de méthodologie à des professeurs éprouvant de l'intérêt pour ce genre d'enseignement et possédant les compétences requises; concernant l'examen, à l'intérieur du Département de Sciences humaines, des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages associés à la formation spécifique; concernant, enfin, l'amélioration des compétences des étudiants en français écrit.

La Commission a également formulé, au fil du texte, quelques invitations et commentaires destinés à bonifier la mise en oeuvre du programme.

La Commission prend bonne note du plan d'action que le Collège a déjà préparé suite à la remise de son rapport d'autoévaluation.

Suites à l'évaluation

Le Collège André-Grasset a réservé un bon accueil au rapport préliminaire de la Commission. Selon lui, «de façon globale, ce rapport reflète correctement la situation» de son programme de *Sciences humaines*. Il a également fait part à la Commission d'un certain nombre de mesures qu'il avait déjà prises en vue de donner suite à sa recommandation, à ses suggestions et à ses invitations.

La fusion, en octobre 1996, du Département de Sciences humaines et du comité de programme de Sciences humaines en une seule instance – l'*Assemblée du programme de Sciences humaines* – constitue la principale des mesures adoptées par le Collège. Une telle initiative va dans le sens de la recommandation de la Commission et devrait contribuer à «amener les professeurs à travailler ensemble et à assumer collectivement leurs responsabilités dans le programme». Parmi les premières réalisations de l'Assemblée figurent la préparation, après la visite d'évaluation, d'un Plan de travail sur les suites à donner aux observations du comité visiteur puis la rédaction, après examen du rapport préliminaire d'évaluation, de la position officielle de l'Assemblée.

Le Collège a également pris quelques mesures plus ponctuelles, pour commencer à donner suite au rapport de la Commission, dont celles-ci :

- l'adoption d'une Politique de la qualité de la langue française par l'Assemblée du programme;
- l'utilisation de textes en anglais et l'exigence de «sources documentaires en langue seconde pour divers travaux de recherche» par les professeurs des cours d'histoire, de sciences de la religion et d'IPMSH;
- l'apport de quelques améliorations, d'ordre interdisciplinaire, aux cours de *Méthodes quantitatives* et de DIASH; une meilleure collaboration des professeurs donnant les cours d' IPMSH et de DIASH.

La Commission est convaincue que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. Par ailleurs, elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les progrès réalisés en réponse à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président